



CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Membre du Réseau UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique)

Récépissé n° : N 00000 508 101 /MATD/SG/DGLPAP/DOASOC, Siège social Immeuble CERPAMAD sis à la Zone du bois,

Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou 06 ; Téléphone : 226 75 31 57 92 ou 78 27 00 74 ; E-mail :

cerclohadaburkina@yahoo.fr ou cerclohadaburkina@ohada.com;

www.cerclohadada.burkinapmepmi.com

REGLEMENT GENERAL

CONCOURS NATIONAL DE

« L'EXCELLENCE EN DROIT DES AFFAIRES OHADA »

ORGANISE PAR CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Édition: Année 2022

.....

Le présent document constitue le Règlement Général du Concours.

Chaque édition annuelle du Concours peut donner en outre lieu à l'édition d'un règlement particulier.

L'intégralité du Concours est tenue en langue française.

I- Objet - justification

Le concours « *L'Excellence en droit des affaires OHADA* » est le prétexte de revisiter le droit des affaires OHADA, notamment son histoire, ses hommes, l'organisation de l'institution ainsi que la connaissance du droit matériel généré par l'OHADA. Le concours est ouvert aux étudiants préparant un diplôme de niveau licence au moins en droit au Burkina Faso.

Le but de ce concours est de contribuer à la promotion et à la vulgarisation du droit des affaires OHADA dans l'espace universitaire au Burkina Faso.

Spécifiquement ce concours a pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes étudiants de découvrir et de s'approprier le droit des affaires OHADA ;
- Renforcer l'intégration entre les jeunes étudiants des différents établissements participants ;
- Dynamiser les clubs OHADA dans les universités et les grandes écoles ;
- Faire de ce concours une vitrine de « *L'excellence en droit des affaires OHADA* » ;
- Sélectionner les meilleurs étudiants en droit du Burkina Faso pour former une équipe en vue de participer au Concours international « Génies en herbe OHADA » organisé dans l'espace OHADA depuis 2008 ;

II- Caractéristiques du concours

L'organisation du concours, le mode opératoire, les modalités de participation seront ceux du concours international Génies en herbe OHADA (à l'exception des conditions financières) afin de permettre aux participants de se familiariser avec les normes de la compétition internationale en ce qui concerne sa composante estudiantine. Ainsi :

Les candidats s'affronteront au cours de deux (02) catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites** : elles sont au nombre de trois (03) :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)
- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collègue devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales dureront dix-huit (18) minutes pour chaque équipe, à raison de quinze (15) minutes en principale et trois (3) minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des quinze (15) premières minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de sept (7) minutes, ni moins de trois (3) minutes.

La finale du Concours national de « l'excellence en droit des affaires OHADA » est prévue pour se tenir à Ouagadougou au **plus tard en fin juin 2022** (*période prévisionnelle*).

Chaque équipe candidate doit être composée de trois étudiants en droit en prenant en compte le genre (au moins une fille).

III- Comité d'organisation

Le comité d'organisation du concours incombe à Cercle OHADA du Burkina qui désignera au besoin un coordonnateur (*de préférence un ancien candidat au concours GHO*) pour en assurer la charge. Il mènera les activités en relation avec le comité exécutif et mettra tout en œuvre pour que le concours puisse se tenir dans les meilleures conditions (d'égalité et d'impartialité). Il est aussi garant du respect du règlement du concours.

IV- Partenariat

Pour l'organisation de la présente édition du Concours de « *L'excellence en droit des affaires OHADA* », Cercle OHADA du Burkina compte sur le soutien de partenaires crédibles et sérieux œuvrant dans le domaine de promotion du Droit OHADA ou de la Bonne gouvernance économique.

V- Prix et récompenses

Les lauréats auront le droit de participer à la phase internationale du concours GHO, si les conditions de déplacement le permettent. En outre, ils se verront délivrer une attestation de mérite et recevront des ouvrages OHADA selon le règlement du concours. Ils pourront bénéficier d'autres avantages et opportunités offerts par les partenaires du concours. ***Aucun prix en numéraire ne sera donné.***

VI- Conditions de participation

Pour être admis à participer au Concours, les membres de chaque équipe participante doivent remplir les conditions ci-après :

- Etre présent au Burkina Faso au moment du déroulement du concours et de la proclamation des résultats ;
- Etre étudiants régulièrement inscrit dans une université ou une institution de formation du Burkina Faso, en sciences juridiques;
- Remplir une fiche d'inscription disponible au Secrétariat du CERPAMAD (Ouagadougou) sis à la Zone du bois (près du canal de Zogona) ;
- Des références académiques (attestation d'inscription dans un établissement supérieur et/ou diplômes) seront exigées des candidats.

La date limite d'inscription est fixée au 31 mai 2022 à 17 heures précises.

VII- Dispositions finales

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un événement de force majeure, le concours devait être annulé, reporté ou modifié, de même que pour toute perte ou tout retard dans la transmission des travaux ou le paiement des frais du concours. Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement général.

Pour toute information complémentaire, contacter la Coordination du Concours à l'adresse ci-après :

cerclohadaburkina@yahoo.fr